#### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 08 AVRIL 2024 A 18h30**

#### **COMPTE RENDU SUCCINCT DES DECISIONS**

<u>Présents (14)</u>: Michel PENHOUËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Muriel CARUHEL, Romain ANDRIEUX, Corinne LUCAS, Jean-Noël GUILBERT, Gérard CASANOVA, Ludivine MARGELY, Emmanuelle DUGAIN, Christophe RAUX, Eric LEGRAND, Loïc DE COURLON, Sophie GUYON.

<u>Représentés (5)</u>: Frédérique DYEVRE BERGERAULT pouvoir à Françoise RIOU, Eric FROMONT pouvoir à Muriel CARUHEL, Franck BEAUFILS pouvoir à Romain ANDRIEUX, Amandine BRENAND pouvoir à Michel PENHOUËT, Bérengère HENNACHE pouvoir à Ludivine MARGELY.

#### 1. Nomination d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme Romain ANDRIEUX secrétaire de séance.

#### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 mars 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 mars 2024 tenant compte des observations transmises.

# 3. Finances : approbation des comptes de gestion 2023 : budget principal et budgets annexes Service des eaux, Mouillages, Lotissement 3 (La Fossette), Lotissement de « La Petite Fossette »

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve sans observation ou réserve les comptes de gestion 2023 du budget principal et des budgets Service des eaux, Mouillages, Lotissement de La Fossette, Lotissement de La Petite Fossette ; Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 4. Finances : vote du Compte Administratif 2023 et affectation du résultat – Budget principal (Commune)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les éléments du compte administratif 2023 comme présentés ; Constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion ; Affecte le résultat 2023 comme énoncé.

## 5. Finances : vote du Compte Administratif 2023 et affectation du résultat – Budget Service des eaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les éléments du compte administratif 2023 du service des eaux comme présentés ; Constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion ; Affecte le résultat 2023 comme énoncé.

## 6. Finances : vote du Compte Administratif 2023 et affectation du résultat – Budget Mouillages.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les éléments du compte administratif 2023 du budget Mouillages comme présentés ; Constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion ; Affecte le résultat 2023 comme énoncé.

#### 7. Finances : vote du Compte Administratif et affectation du résultat - Budget Lotissement 3 (La Fossette)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les éléments du compte administratif 2023 du budget Lotissement 3 (La Fossette) comme présentés ; Constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion ; Affecte le résultat 2023 comme énoncé.

#### 8. Finances : vote du Compte Administratif et affectation du résultat - Budget Lotissement La Petite Fossette

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les éléments du compte administratif 2023 du budget Lotissement La Petite Fossette comme présentés ; Constate les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion ; Affecte le résultat 2023 comme énoncé.

#### 9. Finances : vote du Budget Primitif 2024 de la Commune de Saint-Lunaire

Le conseil municipal, à la majorité (3 voix contre), adopte le Budget Primitif 2024 du budget principal de la Commune de Saint-Lunaire pour l'exercice 2024 conformément au tableau ci-dessous :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 776 000,00€	4 776 000,00€
Investissement	8 260 000,00€	8 260 000,00€
Total	13 036 000,00€	13 036 000,00€

#### 10. Finances: vote du Budget Primitif 2024 du Service des eaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2024 du service des eaux de Saint-Lunaire pour l'exercice 2024 conformément au tableau ci-dessous :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 030 000,00€	1 030 000,00€
Investissement	610 000,00€	610 000,00€
Total	1 640 000,00€	1 640 000,00€

#### 11. Finances: Vote du Budget Primitif 2024 des Mouillages

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2024 des Mouillages de Saint-Lunaire pour l'exercice 2024 conformément au tableau ci-dessous :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	42 540,00€	42 540,00€
Investissement	56 000,00€	56 000,00€
Total	98 540,00€	98 540,00€

#### 12. Finances: vote du Budget Primitif 2024 Lotissement 3 La Fossette

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2024 du Lotissement 3 (La Fossette) pour l'exercice 2024 conformément au tableau ci-dessous :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	286 120,84€	286 120,84€
Investissement	286 120,84€	286 120,84€
Total	572 241,68	572241,68

Approuve la couverture du déficit de 4 337,70€ par le Budget de la Commune ; Approuve la clôture du Budget du Lotissement3 (La Fossette) au 31 décembre 2024.

#### 13. Finances: vote du Budget Primitif 2024 Lotissement de La Petite Fossette

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2024 du Lotissement La Petite Fossette pour l'exercice 2024 conformément au tableau ci-dessous :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	169 583,66€	169 583,66€
Investissement	169 583,66€	169 583,66€
Total	339 167,32	339 167,32

#### 14. Vote des taux des impôts directs locaux 2024

Le conseil municipal, à la majorité (3 voix contre); fixe les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35,47 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 32,06 %
- Taxe d'habitation (TH): 10,59%

Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

## 15. Vote des tarifs facturés aux usagers du service des eaux de Saint-Lunaire à compter du 1er janvier 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 les tarifs facturés aux usagers du service des eaux de Saint-Lunaire; Précise que ces tarifs continueront à s'appliquer les années suivantes tant qu'ils ne sont pas rapportés ou modifiés; Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces et documents afférents à la présente décision.

#### 16. Vote des subventions 2024 aux associations

Le conseil municipal, à la majorité (Michel Penhouët et Ludivine Margely n'ont pas pris part au vote), attribue au titre de l'exercice budgétaire 2024 les subventions arrêtées dans le tableau ci-annexé pour un total de 40 000€; Précise que les crédits sont inscrits au compte 6574 du budget 2024; Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 17. Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Lunaire et l'association Bénévolat Côte d'Emeraude

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention à conclure avec l'association BENEVOLAT COTE D'EMERAUDE ; Autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.

## 18. Reconduction en 2024 de la participation au financement de récupérateurs d'eau pour les particuliers

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la reconduction de la convention de participation au financement des récupérateurs d'eau pour les résidences du territoire communal ; Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024 du Service des eaux ; Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces et documents afférents à la présente décision.

## 19. Règlement d'une succession : proposition d'achat de deux parcelles cadastrées section BB, numéros 3 et 4

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ACQUERIR les parcelles cadastrées BB 4 d'une superficie d'environ 873m² et BB 3 d'une superficie d'environ 175m² dans le cadre de la succession de Monsieur Collet Jean au prix de 1€ le m2 ; Précise que les frais de géomètre et les frais de notaire seront à la charge de la Ville ; Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les documents afférents à cette opération.

#### 20. Achat d'un terrain cadastré Al 58 à Saint-Lunaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section AI numéro 58 (environ 1 ha, surface à parfaire suivant document d'arpentage du géomètre) auprès des co-indivisaires : Monsieur Jean-Patrick GUIBOUT, Monsieur Jacques GUIBOUT, Madame Elisabeth GUIBOUT épouse GEFFROY; Précise que les frais de géomètre et les frais de notaire seront à la charge de la Ville; Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les documents afférents à cette opération.

# 21. Aménagement de la rue de La Ville es Ruettes : attribution du marché de travaux Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le devis de la société EURO-VIA d'un montant de 73 550,00€ HT, pour l'aménagement de la rue de La Ville es Ruettes depuis le carrefour avec le chemin de Barouillet sur une longueur de 440 mètres linéaires : mise en place d'une bordure le long de l'accotement et la réalisation d'une poutre de rive. Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

# 22. Gestion des chats errants : renouvellement de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec l'association « Les Petits Vagabonds » pour l'année 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec l'association « Les petits vagabonds » ; Dit que cette convention prendra effet à sa signature et jusqu'au 30 décembre 2024 ; Dit que les crédits nécessaires pour l'identification des chats errants par tatouage ou puce électronique à la charge de la Commune seront inscrits au budget 2024 de la Commune.

#### 23. Personnel : extension du régime des astreintes au policier municipal

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une indemnité d'astreinte au policier municipal après service fait ; Fixe le montant d'indemnisation à 109.28 € par week-end dans la limite de deux week-ends par mois pour la période d'avril à septembre de cette année et des années à venir ; Précise que l'indemnisation suivra les évolutions réglementaires à venir ; Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision.

## 24. Accord de principe pour le renouvellement de la convention avec l'opérateur FREE pour l'occupation du château d'eau de Saint-Lunaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe au renouvellement de la convention avec l'opérateur FREE via la société CELLNEX; Dit que la convention d'occupation du domaine public à intervenir avec l'opérateur FREE via la société CELLNEX concerne l'occupation d'une surface d'environ 20 m² sur le château d'eau de Saint-Lunaire contre une redevance de 15 000,00€ révisée de 2% par an. Précise que cette convention sera présentée pour approbation au conseil municipal.

#### 25. Questions diverses

Information sur les décisions prises par le Maire sur délégation du conseil municipal.

**2024-22 :** renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité d'Ille et Vilaine pour l'année 2024. Le montant de la cotisation pour l'année 2024 s'élève à 1 070,92 € TTC.

**2024-23**: adhésion à l'Association Nationale des Élus des Littoraux pour l'année 2024. Le montant de la cotisation pour l'année 2024 s'élève à 500 € TTC.